



FORMULAIRE D'INSCRIPTION TCF

CANDIDAT(E)

Nom Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : Femme Homme

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

Téléphone portable (GSM) :

Courriel/e-mail :

Vous souhaitez prendre des cours pour vous préparer au TCF en ligne: OUI / NON (documentation jointe)

TCF ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (ANF B1) –SESSIONS :

Jeudi 18 juin (complet)

Mercredi 29 juillet 2020

Note : le calendrier des sessions de la rentrée sera édité en août. Avec les tests ANF B1, nous organiserons également une session TCF TOUT PUBLIC en octobre 2020.

MESURES RELATIVES AU COVID-19

Gel hydro alcoolique : tous les candidats doivent se laver les mains en entrant dans nos locaux, avant de signer la feuille d'émargement et/ou de rentrer dans les salles de passation ; du gel hydro alcoolique est mis à disposition des candidats et du personnel.

Masques : le port du masque est obligatoire pour tous les candidats et tous les employés de notre structure.

Stylo : les candidats apportent leur propre stylo noir.

Gants : tous les employés portent des gants pour manipuler les feuilles d'émargement et les copies.

Désinfection : tout le matériel (tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs...) est désinfecté avant chaque début de passation. Les locaux, les sols sont lavés régulièrement.

Distanciation : 1 m 50 entre chaque candidat et avec tous les employés de notre centre avant, pendant et après la session.

Contrôles des identités : ils se font sans toucher les documents officiels des candidats.

Limites du nombre de personnes : le flux est divisé par deux ou par trois, dans la salle d'attente, dans les couloirs et dans les salles de passation.

Circulation de l'air : les salles sont aérées avant et après chaque passation.

INFORMATIONS TCF

- Depuis le 1^{er} janvier 2012, les candidats à la nationalité française doivent apporter la preuve de leur maîtrise du français oral au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le ministère de l'Intérieur par l'arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française. Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation ;

- Le TCF pour l'accès à la nationalité française a évolué depuis le 1^{er} avril 2020, pour répondre aux nouvelles dispositions introduites par le Ministère français de l'Intérieur. Celui-ci désire fixer le niveau requis en français pour les Postulants à la

naturalisation au niveau B1 à l'écrit comme à l'oral. Le nouveau format du TCF ANF comporte à présent 4 épreuves obligatoires comme suit :

Compréhension orale (29 questions) épreuve collective	Durée : 25 minutes
Compréhension écrite (29 questions) épreuve collective	Durée : 45 minutes
Expression écrite (3 tâches) épreuve collective	Durée : 30 minutes
Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle	Durée : 10 minutes*
* Temps d'interaction effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).	
Durée totale du nouveau TCF ANF	1h50

- Pour compléter votre dossier de **demande de naturalisation française**, vous pouvez passer, soit le TCF « Tout Public », soit le TCF ANF (accès à la nationalité française), soit le DELF B1 ; d'autres tests et diplômes du Ministère de l'Éducation nationale sont admis en dispense. S'informer sur le site du CIEP : www.ciep.fr ;
- EPFF ainsi que France Education International (= CIEP) ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus. Vous avez le droit de demander une copie de l'information qui vous concerne (contactez à ce sujet tcf@ciep.fr). Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande ;
- Il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de minimum 30 jours entre deux inscriptions ;
- Il est possible de s'entraîner en autonomie sur les sites du **CIEP**, de **RFI** et de **TV5 MONDE** ;
- **L'attestation ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de la demande du Postulant auprès de la Préfecture. La décision finale est prise par la Préfecture au vu de l'ensemble des éléments du dossier.**

NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Education International (=CIEP) collecte certaines données sur les candidats telles que : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle, signature recueillie le jour de l'évaluation, éventuellement photographie et numéro de passeport ou de carte d'identité nationale officielle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent le CIEP à conserver leurs données pendant 10 ans. Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : cil@ciep.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données du CIEP, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Date :/...../.....

Lu et approuvé,
Signature du candidat : _____

Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration

EXAMEN	TARIF TCF ANF	
	ÉPREUVE UNIQUE OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/> 150 €
	Païement des droits d'inscription (+ joindre photocopie pièce identité et 1 enveloppe A5 timbrée à l'adresse du candidat)	<input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> VIREMENT <input type="checkbox"/> ESPÈCES
	Reçus remis : OUI/NON	
COURS DE PREPARATION AU TCF ANF En CLASSE VIRTUELLE	EPFF vous propose des cours d'entraînement en E-LEARNING (en classe virtuelle). Un cours de 2 h00 a lieu la semaine précédant l'examen.	
	Forfait 2H/40€ (groupe de 5 à 10 personnes en classe virtuelle)	
	Êtes-vous intéressé/e par le cours de préparation de 2 heures ? OUI / NON	
	Païement des cours : 40 € pour 2 heures	<input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> VIREMENT <input type="checkbox"/> ESPÈCES
	Reçu remis : OUI/NON	

Conditions d'inscription

Annulation, remboursement ou changement :

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence :

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à accueil@epff.eu accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves :

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 3 mois à l'avance.

Règlement des examens :

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à accueil@epff.eu ou de téléphoner à EPFF au 04 91 37 33 24.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- ✓ En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif validé : dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé ;
- ✓ Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF, en vous acquittant des frais de passation pour chaque passation et en attendant 30 jours entre chaque passation.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre attestation le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite ;
- ✓ Crayon à papier et gommes interdits. Vous devez écrire au stylo noir ;
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits ;
- ✓ Dictionnaires interdits ;

- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- ✓ Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Retrait des résultats :

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation : disponible environ 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite à EPFF. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse en cours ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale.

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ Date : __ / __ / __

Signature : _____